

Image not found or type unknown



Paiement des charges générales et particulières

Par **shoto**, le **03/06/2012** à **20:56**

Bonsoir,

Ma question concerne le paiement des tantièmes de charges.

J'ai un tableau qui stipule en charge générale 1179 euros et en charges "particulières 674 euros (après avoir additionné toutes les "sous parties")

Pouvez vous m'indiquer la périodicité de ces charges. S'agit t'il de charges annuelles dont il faut en payer une partie en provision ? Faut il éventuellement les répartir par trimestre?

Cordialement

Shoto